



Achat d'1 vehicule d' occasion

Par **ms2000**, le **09/10/2009** à **13:57**

Bonjour,

Cela fait maintenant 2 semaines que j' ai acheté une mercedes classe E 220 cdi break , d' occasion .

j' ai du faire un prêt , le chèque de 6400€ fait par ma banque a bien été encaissé par le vendeur.

par contre ma voiture se trouve au garage depuis 1 semaine car elle ne démarre plus.

Le garage me demande 1100€ pour le changement de la pompe de verrouillage (qui vide la batterie et du coup ne démarre plus) ainsi que les plaquettes de freins.

je me demandes donc quels sont les recours que je peux effectués auprès du vendeur , car il n' y' a eu aucune garantie d' établie.

Je pensais a un vice caché , mais il m' avait quand même signalé que si le vehicule devait resté immobilisé 1 ou 2 jours , il valait mieux débrancher les cosses de la batterie.

ce que j' ai fait , mais ensuite , elle ne démarrait plus du tout.

Il m' a aussi dit qu'il avait changé les plaquettes de freins , et qu'il ne comprenait pas pourquoi l' ordinateur de bord signalait que les plaquettes etaient a changées ,le garage vient de me confirmer qu'elles sont bien a remplacé.

Est ce que je peux entammer une procédure de " vice caché " ? car il ne me semble pas très normal qu'une semaine après l' achat d' un véhicule , il se retrouve au garage avec une facture de 1100€ .

j' attends votre reponse avec impatience,

Merci,

Yannick,